

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 20/902 :**

ZAC des Casernes - Accord de la Commune de Saint-Pierre concédante sur des cessions foncières à réaliser par la SEDRE concessionnaire - Cession de la parcelle cadastrée section IK n°132

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphano) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

**ABSENTS :**

MM. FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Michel FONTAINE

Accuse de réception en préfecture  
N° 2022-0929-20-902-DE  
Date de transmission : 04/10/2022  
Date de réception en préfecture : 04/10/2022

**Affaire n°20/902 : ZAC des Casernes - Accord de la Commune de Saint-Pierre concédante sur des cessions foncières à réaliser par la SEDRE concessionnaire - Cession de la parcelle cadastrée section IK n°132.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 1985, la Commune de Saint-Pierre a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC des Casernes et a décidé d'en confier la réalisation à la SEDRE par voie de concession (traité de concession signé le 25 mars 1986 et reçu en sous-préfecture le 09 avril 1986). Le dossier de réalisation de la ZAC étendue (extension nord) a été approuvé, après enquête par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 1989. Par délibération n°13/572 du 15 novembre 2021, la durée de concession a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2022 afin de poursuivre les diverses régularisations foncières restantes.

Dans le cadre de la clôture de la ZAC, la SEDRE poursuit les opérations de régularisation de cession d'emprises foncières LES ou d'occupations anciennes, voire de vente de fonciers libres ou libérés.

Conformément à l'article 11 de la convention de concession d'aménagement susvisée, la SEDRE concessionnaire, sollicite l'accord du concédant, la Commune de Saint-Pierre pour céder l'emprise foncière mentionnée dans le tableau ci-après :

Référence cadastrale	Surface bornée	Prix de vente (€ TTC)	Acquéreur	Situation foncière
IK n°132	538 m <sup>2</sup>	171 617 Réf. avis des domaines du 24/11/2021 DS 6173959	SCI LES MARRONNIERS Gérants : Mme DUBIEF Marlène- Mr TURPIN Thomas – Mme FEAUTRIER Mireille Adresse : 14 rue du Coteau la Cafrine 97410 Saint-Pierre	Lot bâti libre

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- De **DONNER** son accord à la SEDRE pour réaliser la cession foncière dans les conditions présentées.
- De **L'AUTORISER** à **SIGNER** toutes les pièces et actes afférents à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220929-20-902-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022